

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2017

PLFR 2017 - (N° 363)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF5

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si notre amendement consistant à doubler la contribution exceptionnelle était adopté, alors cet article n'aurait plus de sens, puisque l'État n'aurait plus besoin d'ouvrir des crédits supplémentaires pour rembourser une partie des 10 milliards.

En effet, nous considérons que ce n'est pas à l'État de rembourser de très grosses entreprises qui se portent très bien puisqu'elles se sont versé pour 300 milliards de dividendes en 5 ans.